

Image not found or type unknown



Vente d'une maison héritée sans l'accord du co-héritier

Par **Papybarbe**, le 16/05/2023 à 17:26

BONJOUR

J'ai 75 ans, j'ai hérité il y a 20 ans de mes parents, d'une maison, mes nieces 35 ans co-héritières refusent de vendre, comment les y contraindre ?

Merci

CG du forum marques de politesse

Par **Pierrepaulejean**, le 16/05/2023 à 18:03

bonjour

contactez votre notaire pour qu'il engage d'abord une vente à l'amiable et si nécessaire une vente judiciaire

Par **youris**, le 16/05/2023 à 18:12

bonjour,

je confirme, seul un juge peut autoriser la vente d'un bien en indivision malgré le refus d'un indivisaire.

quel est votre pourcentage de droits indivis dans ce bien ?

qui occupe actuellement ce bien ?

Par **Papybarbe**, le 16/05/2023 à 18:23

Je ne savais pas qu'il y avait un pourcentage de droit, moi je suis le fils des défunts, mes

nieces sont les filles de mon frere decede il y a 18 ans, l'habitation est squattée Merci

Par **Pierrepauljean**, le **16/05/2023** à **18:31**

par qui est elle squattée? et depuis combien de temps ?

un des heritiers?

quelqu'un a t il engagé une action ?

Par **youris**, le **16/05/2023** à **18:40**

si cette habitation est squattée, cela vous donne un argument devant le juge.

en effet, si le bien indivis perd de sa valeur par défaut d'entretien de la part de certains indivisaires, le juge peut autoriser la vente.

prenez conseil auprès d'un avocat.

Par **Papybarbe**, le **18/05/2023** à **11:32**

Cette habitation est squattée par un ancien locataire depuis 2 ans a qui je n'avais pas renouveler le bail pour vendre mais comme il a 90 ans, il n'est pas expulsable ,bien sur il ne fait aucun entretien voir dégrade

Par **Papybarbe**, le **18/05/2023** à **11:42**

Merci Youri et Pierrepauljacques